

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1760

28 août 2010

SOMMAIRE

Abano Sàrl	84441	Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	84461
Advanced Investment S.A.	84441	Carlisle	84475
Advanced Technics Properties SPF S.A.	84434	Causerman Investissements S.A.	84434
Aérienne S.A.	84446	CMH Chemical Management Holding B.V.	84458
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	84437	Crystal Onyx S.à r.l.	84475
Alcester Business S.A.	84446	Da Domenico Sportivo Sàrl	84462
Altaire S.A.	84446	Darmo Holdings S.à r.l.	84461
Alwal S.A.	84445	Darmo Investment S.à r.l.	84462
Ambres S.A.	84449	DD Holding S.à r.l.	84475
Amerly's International S.A.	84437	Decofinance S.A.	84462
Arnoux International S.A.	84449	Demag Investments S.à r.l.	84446
Arti-Pub Conseils S.à r.l.	84449	Den Helder S.A.	84463
AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l.	84449	Dirilou S.à r.l.	84463
Augusta Investments S.à r.l.	84450	DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	84463
Avila 2 SA	84449	DWS FlexPension	84469
Barneoud International S.A.	84455	DWS FlexProfit	84470
Barry S.A.	84456	DWS Funds	84470
Belfe S.A.	84450	Dynamic Funds	84475
BFR Funding S.A.	84457	Elsiema Holding S.A.	84436
BigBoard Holding S.A.	84463	Genvest S.A.	84436
Bingara S.à r.l.	84456	KAILUA S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	84450
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	84456	Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l.	84446
BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l.	84457	MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l.	84480
Bowen Investments S.à r.l.	84457	Saipem Discoverer Invest Sàrl	84438
BPM Luxembourg S.A.	84457	Saipem Maritime Asset Management Lu- xembourg S.à r.l.	84442
BRGEOF GK S.à r.l.	84458	SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.	84480
Broadband Investments S.à r.l.	84456	SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l. ...	84480
BSL Special Opportunities	84457	Superga Lux S.A.	84437
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	84461	Woland S.A.	84434
		WPP TNS US S.à r.l.	84470

Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 septembre 2010* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010116745/795/15.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.637.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le jeudi 10 juin 2010 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur l'agenda ci-dessous, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *16 septembre 2010* à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010109392/755/20.

Woland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 90.032.

Les actionnaires et les obligataires de la Société sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'"Assemblée Générale") par le conseil d'administration de la Société, qui se tiendra, par-devant notaire, le *8 septembre 2010* au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des 3.200 (trois mille deux cents) actions existantes sans droit de vote de type C d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune en 3.200 (trois mille deux cents) actions sans droit de vote de type B, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et chacune assortie d'une part bénéficiaire à émettre par la Société d'une contre-valeur de EUR 3.123,75 (trois mille cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents), à attribuer aux porteurs d'actions de type B, au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux après conversion et à libérer moyennant le compte prime d'émission de la Société;
2. Emission subséquente de 3.200 (trois mille deux cents) actions nouvelles sans droit de vote de type B et attribution des actions de type B nouvellement émises aux actionnaires porteurs d'actions de type C, au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux, contre annulation des 3.200 (trois mille deux cents) actions de type C;

3. Emission de 3.200 (trois mille deux cents) parts bénéficiaires d'une contre-valeur de EUR 3.123,75 (trois mille cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents) et attribution conséquente de ces 3.200 (trois mille deux cents) parts bénéficiaires aux actionnaires porteurs d'actions de type B au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux;
4. Libération intégrale des 3.200 (trois mille deux cents) parts bénéficiaires, moyennant prélèvement d'un montant de EUR 3.123,75 (trois mille cent vingt-trois euros et soixante-quinze cents) par part bénéficiaire du compte prime d'émission de la Société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises établi conformément aux articles 26-1 et 37 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
5. Confirmation des dispositions contenues dans les statuts de la Société concernant les droits réservés aux porteurs d'actions de type B sans droit de vote et aux porteurs des parts bénéficiaires;
6. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) représenté par 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions de type B d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et autorisation au Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles de type B, sans droit de vote, ces augmentations de capital devant être souscrites avec ou sans prime d'émission, et libérées par conversion d'obligations convertibles déjà émises par la Société;
7. Autorisation spéciale au Conseil d'Administration à émettre des actions de type B dans le cadre du capital autorisé tel que mentionné ci-avant sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, le tout sur le vu d'un rapport établi par le conseil d'administration en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
8. Modification de l'article 3. des statuts pour lui donner la teneur suivante:
"Le capital social est fixé à EUR 36.000,- (trente-six mille euros) divisé en 28.800 (vingt-huit mille huit cents) actions dont 25.600 (vingt-cinq mille six cents) actions ordinaires de type A avec droit de vote d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et 3.200 (trois mille deux cents) actions de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin cinq ans après la date de l'acte aux termes duquel a été instauré le capital autorisé ci-dessus, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles de type B, sans droit de vote. Ces augmentations de capital seront souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer par conversion d'obligations convertibles déjà émises par la Société. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Chaque fois que le Conseil d'Administration décidera d'augmenter le capital social comme dit ci-avant, il sera émis des actions de type B sans droit de vote. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article";
9. Refonte complète des statuts de la Société en vue d'adapter tous les articles faisant référence aux actions de type C et en vue d'adapter les statuts aux décisions prises ci-avant ainsi qu'aux modifications de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales intervenues depuis les dernières modifications des statuts de la Société;
10. Divers.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée Générale:

- les actionnaires dont les titres revêtent la forme nominative devront être inscrits dans le registre des actionnaires tenu par la Société, à son siège social, cinq jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 31 août 2010;

- les actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur devront faire parvenir à la Société, cinq jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 31 août 2010, les certificats représentatifs des titres au porteur ou, dans le cas où les titres sont déposés auprès d'un intermédiaire habilité luxembourgeois ou étranger, teneur de compte, d'un certificat établi par cet intermédiaire attestant du blocage de ces titres jusqu'au lendemain de la date de l'Assemblée Générale.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des deux formules suivantes:

- soit donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale: dans ce cas, l'actionnaire remplit un formulaire de pouvoir sans indication de mandataire;

- soit donner pouvoir à un mandataire de son choix: dans ce cas, l'actionnaire remplit un formulaire de pouvoir en indiquant le nom et le prénom du mandataire. Le choix du mandataire libre.

Dans les deux cas, le pouvoir doit être donné par écrit, il doit être revêtu de la signature de l'actionnaire mandant et indiquer ses noms, prénom et domicile, ainsi que, suivant le cas, le nom du mandataire choisi. Au cas où le mandataire choisi est une société, le formulaire doit en outre indiquer les noms, prénoms, domicile et les pouvoirs du représentant légal de la société et doit être accompagné d'une certification attestant le pouvoir du représentant légal à représenter valablement la société en qualité de mandataire à l'Assemblée Générale. La certification doit être établie par un officier public.

Le formulaire de pouvoir est à la disposition des actionnaires, à leur demande écrite, auprès du siège social de la Société. Le formulaire dûment rempli doit parvenir au siège social de la Société, cinq jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 31 août 2010. Le mandat ainsi donné vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les documents suivants sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société où ils peuvent être obtenus sur simple demande écrite et aux frais de la Société:

- Copie de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2003;
- Derniers statuts coordonnés de la Société;
- Projet des résolutions de l'Assemblée Générale des Obligataires devant se réunir avant l'Assemblée Générale sus-mentionnée;
- Projet des résolutions de l'Assemblée Générale;
- Projet du rapport du réviseur d'entreprises établi conformément aux articles 26-1 et 37 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- Projet du rapport établi par le Conseil d'Administration en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en rapport avec le point numéro 7 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

p. le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010100168/7912/97.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110101/795/18.

Elsima Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 septembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010112711/795/17.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2009 et 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010112710/795/15.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 6 septembre 2010 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Agrément de la cession par Superga Lux S.A. de la participation détenue dans le capital de la «SCi du 4 rue du Hoguet»
6. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes consolidés aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010112714/795/21.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société en date du 7 juin 2010

Le conseil d'administration décide de renommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B65477 au Registre de Commerce et des Sociétés, en tant que réviseur externe de la Société et ce, concernant l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2010.

A Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010088375/15.

(100099211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Saipem Discoverer Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 215.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.201.

In the year two thousand and ten on the fourth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Company SAIPEM DISCOVERER INVEST Sàrl, having its registered office located in Luxembourg, L-1660, 70, Grand-rue, R.C.S Luxembourg B 147.201, incorporated by notarial deed by the notary Maître Joseph Elvinger, on June 26, 2009, and as such duly published in the Mémorial "C", number 1546, dated August 11, 2009.

The meeting was opened at 11.15 a.m., and was presided over by Roberto Stranieri, Manager, professionally residing at Nieuwe Waterwegstraat 29, 3115 HE Schiedam (The Netherlands),

The chairman then designated as secretary Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting then duly designated as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Luxembourg. The chairman then declared and requested the notary to acknowledge that:

I – this extraordinary general meeting has the following agenda:

1. Approval of the written detailed report of the board of managers (hereinafter referred to as the “Written Detailed Report”) setting forth the legal and economic grounds of the merger pursuant to article 265 of the Luxembourg companies law;

2. Acknowledgement of the deposit of all required documents at the registered office of the Company in compliance with article 267 of the Luxembourg companies law;

3. Approval of the merger project (hereinafter referred to as the “Draft Terms of Merger”) as published in the Mémorial C;

4. Transfer by the Company of all its assets and liabilities to Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l.;

5. Winding up of the Company; and

6. Miscellaneous.

II – the represented sole unitholder, the proxy of the represented sole unitholder and the number of units he hold are mentioned on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole unitholder as well as the members of the board of the meeting, will be found in the attachment to the present minutes for registration.

In the same way any proxy established here for the represented sole unitholder will be found in the attachment after having been signed "ne variatur" by the appearing party.

III – the entire subscribed capital of the Company, which amounts to USD 215,000.-(two hundred fifteen thousand united states dollars), divided into 215,000 (two hundred fifteen thousand) registered units, each with a nominal value of USD 1.-(One united states dollar), is represented at this meeting, so that it could be convened without formal notice, the sole unitholder represented acknowledging having been duly convened and having been informed of the agenda, which was communicated to him in due time.

IV – the entire subscribed share capital of the Company is represented and the meeting is validly constituted and may thus validly deliberate on the items mentioned on the agenda.

V – the legal requirements of the Luxembourg companies law of August 10, 1915 as amended, with respect to the merger have been fulfilled, namely:

1. Publication, in the Mémorial C, n° 1324 dated June 28, 2010, of the Draft Terms of Merger established by the boards of managers of each of the relevant merging companies, one month before the holding of this meeting aimed to resolve on the merger;

2. Drawing up of a Detailed Written Report by the board of managers of each of the relevant merging companies, explaining the Draft Terms of Merger and setting forth the legal and economic grounds of the merger, especially the share exchange ratio;

3. Deposit of all documents required by article 267 of the Luxembourg companies law at the respective registered office of both merging companies one month before the holding of this meeting aimed to resolve on the merger.

The meeting, after having deliberated on the Draft Terms of Merger, unanimously votes the following resolutions:

First resolution

The general meeting approves the Written Detailed Report of the board of managers setting forth the legal and economic grounds of the merger pursuant to article 265 of the Luxembourg companies law. In particular, without limitation, the general meeting approves the share exchange ratio.

A copy of the Written Detailed Report shall remain attached hereto.

Second resolution

The general meeting acknowledges the deposit of all documents as required by article 267 of the Luxembourg companies law at the registered office of the Company, one month prior to the holding of this general meeting.

Third resolution

The general meeting approves the Draft Terms of Merger between the Company, acting as the absorbed company and the Luxembourg limited liability company Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., acting as the absorbing company, as established by the board of managers of each of the merging companies and published in the Mémorial C n° 1324 on June 28, 2010, one month prior to the holding of this general meeting.

Fourth resolution

Further and subject to the approval of the Draft Terms of Merger by the extraordinary general meeting of Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., as the absorbing company, the general meeting herewith decides:

a. to transfer all the assets and liabilities of the Company to Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., as the absorbing company, with effect as of today; and

b. that as of January 1st, 2010, all profits made or losses incurred by the Company are to be regarded, for accounting purposes, as to having been made or incurred by Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., as the absorbing company.

Fifth resolution

Subject to the approval of the merger by the general meeting of Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., as the absorbing company, the general meeting decides to wind up the Company, without liquidation, since all assets and liabilities of the Company are transferred as whole to Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., as the absorbing company.

Statement

According to article 271 paragraph 2 of the Luxembourg companies law, the undersigned notary has controlled and certifies hereby the existence of the Draft Terms of Merger as well as of all other documents and formal requirements set forth by law.

Costs, Valuation

The expenses, costs and fees of any kind whatsoever born by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

No other outstanding points being at the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte au précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70 Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.201, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1546 du 11 août 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures, sous la présidence de Roberto Stranieri, Manager, demeurant professionnellement à Nieuwe Waterwegstraat 29, 3115 HE Schiedam (Pays-Bas),

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport écrit détaillé du conseil de gérance (ci-après le «Rapport Ecrit et Détaillé») expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le projet de fusion prévu par l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

2. Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

3. Approbation du projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») tel qu'il a été publié au Mémorial C;

4. Transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l.;

5. Dissolution de la Société;

6. Divers

II.- l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant.

III.- l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de USD 215.00,(deux cent quinze mille dollars américains), divisé en 215.000 (deux cent quinze mille) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain), chacune étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1. Publication au Mémorial C n° 1324, en date du 28 juin 2010, du Projet de Fusion établi par le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le Projet de Fusion.

2. Etablissement d'un Rapport Ecrit et Détaillé par le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales au siège social respectif de chacune des sociétés un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale de chacune des sociétés en vue de leur inspection par l'associé unique.

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale approuve le Rapport Ecrit et Détaillé établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, expliquant et justifiant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que le dépôt des documents exigé par l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales a été effectué au siège social de la Société un mois au moins avant la tenue de la présente assemblée générale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale approuve le Projet de Fusion entre la Société, agissant en tant que la société absorbée, et la société Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., agissant en tant que société absorbante, tel que ce Projet de Fusion a été établi par les conseils de gérance desdites sociétés et publié au Mémorial C n° 1324 en date du 28 juin 2010, soit plus d'un mois avant la présente assemblée.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide, sous réserve d'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l.:

a. de transférer tous les actifs et passifs de la Société à la société Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l. précitée avec effet ce jour; et

b. qu'à partir du 1^{er} janvier 2010 tous les bénéfices et pertes de la Société sont réputés faits pour le compte de la société Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l. précitée.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide, sous réserve que la fusion soit également décidée par l'assemblée générale de la société absorbante, Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., que la Société est dissoute sans qu'une liquidation préalable ne soit nécessaire, tous les actifs et passifs de la Société étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Constatation:

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société par la fusion projetée.

Frais, Évaluation:

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. STRANIERI, R. GALIOTTO, B. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35252. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010114861/184.

(100130208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Abano Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABANO SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010088391/11.

(100099204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Advanced Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.240.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088405/14.

(100099207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 315.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.486.

In the year two thousand and ten on the fourth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Company SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office located in Luxembourg, L-1660, 70, Grand-rue, R.C.S Luxembourg B 141.486, incorporated by notarial deed by the notary Maître Aloyse Biel, on August 21, 2008, and as such duly published in the Mémorial "C", number 2369, dated September 27, 2008.

The meeting was opened at 11.00 a.m., and was presided over by Roberto Stranieri, Managing director, professionally residing in at Nieuwe Waterwegstraat 29, 3115 HE Schiedam (The Netherlands),

The chairman then designated as secretary Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting then duly designated as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to acknowledge that:

I – this extraordinary general meeting has the following agenda:

1. Approval of the written detailed report of the board of managers (hereinafter referred to as the “Written Detailed Report”) setting forth the legal and economic grounds of the merger pursuant to article 265 of the Luxembourg companies law;

2. Acknowledgement of the deposit of all required documents at the registered office of the Company in compliance with article 267 of the Luxembourg companies law;

3. Approval of the merger project (hereinafter referred to as the “Draft Terms of Merger”) as published in the Mémorial C;

4. Increase of the share capital by an amount of USD 215,000.-(Two hundred and fifteen thousand united states dollars) so as to bring it from its present amount of USD 100,000.-(One hundred thousand united states dollars) up to USD 315,000.-(Three hundred and fifteen thousand united states dollars) through the issue of 4,300 (Four thousand and three hundred) new registered units with a nominal value of USD 50.-(fifty united states dollars), together with a merger premium amounting to USD 191,525,000.-(one hundred ninety-one millions five hundred twenty-five thousand united states dollars), vested with the same rights and obligations as the outstanding units further to the transfer of all assets and liabilities of Saipem Discoverer Invest S.à r.l. to the Company;

5. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the aforementioned increase of share capital; and

6. Miscellaneous.

II – the represented unitholder, the proxy of the represented unitholder and the number of units he hold are mentioned in an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the unitholder as well as the members of the board of this meeting, will be attached to the present minutes for registration.

In the same way any proxy established here for will be found in the attachment after having been signed "ne variatur" by the appearing party.

III – the entire subscribed share capital of the Company, which amounts to USD 100,000.-(One hundred thousand united states dollars), divided into 2,000 (two thousand) units with a nominal value of 50.-USD (fifty united states dollars), is represented at the present meeting, so that it could be convened without formal notice, the sole unitholder represented acknowledging having been duly convened and informed of the agenda, which was communicated to him in due time.

IV – the entire subscribed share capital is represented and the meeting is validly constituted and may thus validly deliberate on the items mentioned on the agenda.

V - the legal requirements of the Luxembourg companies law of August 10, 1915 as amended, with respect to the merger have been fulfilled, namely:

1. Publication in the Mémorial C, n° 1324 dated June 28, 2010, of the Draft Terms of Merger established by the board of managers of each of the relevant merging companies, one month before the holding of this extraordinary general meeting aimed to resolve on the merger,

2. Drawing up of a Written Detailed Report by the board of managers of each of the relevant merging companies, explaining the Draft Terms of Merger and setting forth the legal and economic grounds of the merger, especially the share exchange ratio,

3. Deposit of all documents as required by article 267 of the Luxembourg companies law, at the respective registered office of both merging companies one month before the holding of this extraordinary general meeting aimed to resolve on the merger.

The meeting, after having deliberated on the Draft Terms of Merger, unanimously votes the following resolutions:

First resolution

The general meeting approves the Written Detailed Report of the board of managers setting forth the legal and economic grounds of the merger pursuant to article 265 of the Luxembourg companies law. In particular, without limitation, the general meeting approves the share exchange ratio.

A copy of this report shall remain attached hereto.

Second resolution

The general meeting acknowledges the deposit of all documents as required by article 267 of the Luxembourg companies law at the registered office of the Company, one month prior to the holding of this general meeting.

Third resolution

The general meeting approves the Draft Terms of Merger between Saipem Discoverer Invest Sàrl, acting as the absorbed company, and the Company, acting as the absorbing company, as established by the board of managers of each of the relevant merging companies and published in the Mémorial C n° 1324 dated June 28, 2010, one month prior to the holding of this general meeting.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 215,000.- (Two hundred and fifteen thousand united states dollars) so as to bring it from its present amount of USD 100,000.-(One hundred thousand united states dollars) up to USD 315,000.-(Three hundred and fifteen thousand united states dollars) through the issue of 4,300 (Four thousand and three hundred) new registered units with a nominal value of 50.USD (fifty united states dollars), together with a merger premium amounting to USD 191,525,000.-(one hundred ninety-one millions five hundred twenty-five thousand united states dollars), vested with the same rights and obligations as the outstanding units further to the transfer of all assets and liabilities of Saipem Discoverer Invest S.à r.l. to the Company as of the date of the present deed (date on which the merger becomes effective).

Fifth resolution

Pursuant to the above resolutions, the general meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation. Article 5 shall then be read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at 315,000.-US Dollars (USD three hundred and fifteen thousand), divided into 6,300 (six thousand and three hundred) capital units with a nominal value of 50 US Dollars (USD fifty), each fully paid-up."

Statement

According to article 271 paragraph 2 of the Luxembourg companies law, the undersigned notary has controlled and certifies hereby the existence of the Draft Terms of Merger as well as of all other documents and formal requirements set forth by law.

Costs, Valuation

The expenses, costs and fees of any kind whatsoever born by the Company as a result of the present deed are valued at approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

No other outstanding points being at the agenda, the meeting was closed at 11.15 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte au précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, L-1660, 70, Grand-rue, R.C.S Luxembourg B 141.486, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL, en date du 21 aout 2008, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2369, en date du 27 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Roberto Stranieri, Manager, demeurant professionnellement à Nieuwe Waterwegstraat 29, 3115 HE Schiedam (Pays-Bas),

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I - la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport écrit détaillé du conseil de gérance (ci-après le «Rapport Ecrit et Détaillé») expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le projet de fusion prévu par l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

2. Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

3. Approbation du projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») tel qu'il a été publié au Mémorial C;

4. Augmentation du capital social à concurrence de USD 215,000.(Deux cent quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 100.000,-(Cent mille dollars américains) à USD 315,000,-(Trois cent quinze mille dollars américains) par la création de 4,300 (Quatre mille trois cents) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de USD 50,-(Cinquante dollars américains) avec une prime de fusion de USD 191,525,000,-(cent quatre-vingt onze million cinq cent vingt-cinq mille dollars américains) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en échange de la transmission de tous les actifs et passifs de la société Saipem Discoverer Invest Sàrl à la Société;

5. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital;

6. Divers.

II – l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé unique représenté après avoir été signée «ne varietur» par les comparants.

III - l'intégralité du capital social souscrit de la Société, d'un montant de USD 100.000,-(Cent mille dollars américains), divisé en 2.000 (Deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 50.-USD (Cinquante dollars américains), étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté par son mandataire se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV - la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

V - les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1. Publication au Mémorial C n° 1324, en date du 28 juin 2010 du Projet de Fusion établi par le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion,

2. Etablissement d'un Rapport Ecrit et Détaillé par le conseil de gérance de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales,

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales au siège social respectif de chacune des sociétés fusionnantes un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale de chacune des sociétés en vue de leur inspection par les associés.

L'assemblée générale, après avoir discuté le Projet de Fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale approuve le Rapport Ecrit et Détaillé établi par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que le dépôt des documents exigé par l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales a été effectué au siège social de la Société un mois au moins avant la tenue de la présente assemblée générale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale approuve le Projet de Fusion entre la société Saipem Discoverer Invest Sàrl, agissant en tant que société absorbée, et la Société, agissant en tant que société absorbante, tel que ce Projet de Fusion a été établi par les conseils de gérance desdites sociétés et publié au Mémorial C n° 1324 en date du 28 juin 2010, soit plus d'un mois avant la présente assemblée.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 215,000.- (Deux cent quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 100.000.- (Cent mille dollars américains) à un montant de USD 315,000.- (Trois cent quinze mille dollars américains) par la création de 4,300 (Quatre mille trois cents) nouvelles parts sociales avec une valeur nominales de USD 50.- (Cinquante dollars américains) avec une prime de fusion de USD 191,525,000.- (cent quatre-vingt onze million cinq cent vingt-cinq mille dollars américains) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en échange de la transmission de tous les actifs et passifs de la société Saipem Discoverer Invest Sàrl, à la Société, à la date du présent acte, (date à laquelle la fusion devient effective).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital.

L'article 5 aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de 315.000 US dollars (trois cent quinze mille USD), divisé en 6.300 (six mille trois cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 50 US Dollars (Cinquante USD), chacune entièrement libérée.»

Constatation

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et de tous les autres actes et exigences formels imposés à la Société par la fusion projetée.

Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. STRANIERI, R. GALIOTTO, B. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/201035251. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010114864/201.

(100130156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Alwal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.295.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088425/14.

(100099210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 84.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088406/9.

(100099182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Alcester Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088414/9.

(100099183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Altaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.147.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088422/9.

(100099166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Demag Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.830.

Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 88.868.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of August.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

1) Demag Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 88 830, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, acting in replacement of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 30 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1517 of 22 October 2002 (hereafter the "Absorbing Company") represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th August 2010, which shall be registered with the present deed;

2) Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 88 868, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, acting in replacement of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on 30 August 2002, published in the Mémorial number 1526 of 23 October 2002 (hereafter the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies") represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18th August 2010, which shall be registered with the present deed;

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to record the following merger proposal:

MERGER PROPOSAL

1) The Absorbing Company intends to merge with and to absorb the Absorbed Company. In this respect, the board of managers of the Absorbing Company and the board of managers of the Absorbed Company approved the merger of the Absorbing Company and of the Absorbed Company by acquisition by the Absorbing Company of the Absorbed Company.

2) The Absorbing Company holds all the shares in the Absorbed Company. Consequently, the merger will be accomplished pursuant to articles 278 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law on Commercial Companies").

3) The merger shall become effective on the first business day following one month after the publication of the present merger proposal in the Mémorial.

4) For accounting purposes, all operations of the Absorbed Company shall be considered as operations of the Absorbing Company as of 1st September 2010.

5) None of the shareholders of the Merging Companies has any special rights and no securities other than shares (parts sociaux) have been issued in the Merging Companies.

6) No particular advantages are granted to the managers or the auditors or experts (to the extent appointed) of the Merging Companies.

7) The shareholder(s) of the Absorbing Company are entitled to inspect the documents specified under article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law on Commercial Companies during a period of one month starting from the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the registered office of the Absorbing Company; on simple request any shareholder can obtain copies of these documents free of charge.

8) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled during the period provided for under point 7) to require that a general meeting be called in order to decide whether or not to approve the merger.

9) Unless a contrary decision of a general meeting, the merger will, as set out before, become effective and will ipso jure, as set out under article 274 of the Law on Commercial Companies and point 3) hereabove, with the exception of article 274 paragraph (1) b), have the following consequences:

a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;

b) the Absorbed Company shall cease to exist; and

c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company held by the Absorbing Company.

10) The articles of incorporation of the Absorbing Company will not be altered as a result of the merger. The share capital of the Absorbing Company will not be increased as a result of the merger.

11) The Absorbing Company shall proceed to all formalities necessary or useful in order to give effect to the merger and the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company.

12) The mandates of the managers of the Absorbed Company shall end at the effective date of the merger.

13) The corporate documents relating to the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Absorbing Company for the period provided for by law.

In accordance with the provisions of article 271 paragraph (2) of the Law on Commercial Companies the undersigned notary certifies the lawfulness of the present merger proposal established in accordance with the Law on Commercial Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Demag Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88 830, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 30 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial") numéro 1517 du 22 octobre 2002

(ci-après la "Société Absorbante") représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 18 août 2010, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte;

2) Metering Luxembourg 2(g) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88 868, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 30 août 2002, publié au Mémorial, numéro 1526 du 23 octobre 2002 (ci-après la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes") représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 18 août 2010, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte;

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire instrumentant d'acter le projet de fusion comme suit:

PROJET DE FUSION

1) La Société Absorbante a l'intention de fusionner par absorption avec la Société Absorbée. Dans ce contexte, le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée ont approuvé la fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

2) La Société Absorbante détient toutes les parts sociales de la Société Absorbée.

En conséquence, la fusion sera effectuée sur base des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales").

3) La fusion sera effective, le premier jour ouvrable à compter de l'écoulement d'un délai d'un mois à partir de la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial.

4) Du point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} septembre 2010.

5) Aucun des associés des Sociétés Fusionnantes n'a des droits spéciaux et il n'y a pas d'autres titres que des parts sociales qui ont été émises par les Sociétés Fusionnantes.

6) Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres du conseil de gérance ou réviseurs ou experts (dans la mesure où ils étaient nommés) des Sociétés Fusionnantes.

7) Les associés de la Société Absorbante auront le droit, pendant une période de un mois suivant la publication du présent acte au Mémorial, de prendre connaissance des documents mentionnés à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi sur les sociétés commerciales au siège social de la Société Absorbante; les associés sont autorisés à recevoir copie de ces documents sans frais sur simple demande.

8) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins cinq (5%) des parts sociales auront le droit de requérir, pendant la période prévue sous le point 7), qu'une assemblée générale soit convoquée afin de statuer sur l'approbation de la fusion.

9) Sous réserve d'une décision contraire de l'assemblée générale, la fusion, comme précédemment mentionné, sera effective et entraînera ipso jure, tel que mentionné à l'article 274 de la Loi sur les sociétés commerciales et du point 3) ci-dessus, avec exception de l'article 274 (1) b), les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cesse d'exister; et

c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

10) Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en conséquence de la fusion. Le capital social de la Société Absorbante ne sera pas augmenté en conséquence de la fusion.

11) La Société Absorbante procède à toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de donner effet à la fusion et à la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée.

12) Les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbée prendront fin à la date effective de la fusion.

13) Les livres et documents de la Société Absorbante seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant le délai prévu par la loi.

Conformément à l'article 271 paragraphe (2) de la Loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentant atteste la légalité du présent projet de fusion établi conformément à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg à la date indiquée au début des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui sont connus du notaire de par leur nom, prénom, statut civil et résidence, les comparants ont signé avec Nous notaire l'original de cet acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/37002. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010115085/144.

(100130234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Ambres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.859.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088426/14.

(100099128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Arnoux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.451.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088434/9.

(100099185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Arti-Pub Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 210, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.472.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088437/9.

(100099092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Avila 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.380.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088447/9.

(100099186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.808.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUB FRENCH LOGISTICS No 2 COMPANY S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010088444/11.
(100099062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Augusta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.850.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2010.
Référence de publication: 2010088446/10.
(100098899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Belfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.325.

—
Rectificatif des statuts coordonnés enregistré et déposé le 7 juillet 2010 sous le numéro L100098010
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2010.
Référence de publication: 2010088451/11.
(100099400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.892.

—
L'an deux mille dix, le dix août.
Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Rémy MENEGUZ, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; agissant en tant que mandataire du Conseil d'administration de la société anonyme KAILUA S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF), établie et ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42892, ci-après la "Société Scindée", constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 203 du 5 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 751 du 16 mai 2002, en date du 31 juillet 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1777 du 15 septembre 2009 et en date du 18 décembre 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 320 du 12 février 2010.

Le conseil d'administration a conféré ledit mandat à Monsieur Rémy MENEGUZ, prénommé, lors de sa réunion en date du 30 juillet 2010. La copie conforme du procès-verbal de la réunion, paraphée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ledit comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter le projet de scission qui suit:

Le conseil d'administration de la Société Scindée a décidé, à l'occasion de sa réunion du 30 juillet 2010, la scission partielle de la Société Scindée par constitution d'une société anonyme nouvelle, ci-après la "Société Nouvelle", sous la dénomination "WAIKIKI S.A., Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" et qui aura son siège social à Luxembourg.

Conformément à l'article 291 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ("la Loi"), les actionnaires de la Société Scindée devront approuver, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet, la scission proposée, par laquelle la Société Scindée transfère, sans dissolution, une partie de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi, à la Société Nouvelle, moyennant l'attribution, à un des actionnaires de la Société Scindée, des actions de la Société Nouvelle contre annulation des actions détenues par celui-ci dans la Société Scindée.

1) Le capital social de la Société Scindée s'élève à USD 6.880.000,-, représenté par 688 actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- chacune. Les actions de la Société Scindée sont nominatives et actuellement détenues par:

- actionnaire A: 412 actions
- actionnaire B: 276 actions

2) Par déclaration écrite adressée au conseil d'administration de la Société Scindée, tous les actionnaires de la Société Scindée, se prévalant des dispositions de l'article 296 de la Loi, ont décidé que ni l'examen du projet de scission ni le rapport d'expert prévu à l'article 294, paragraphe (1) de la Loi ne seraient requis et ont renoncé à l'application des exigences des articles 293 et 295, paragraphe (1) sous c) et d) de la Loi.

3) D'un point de vue comptable, et à l'égard des actionnaires de la Société Scindée, les opérations de la Société Scindée concernant les éléments d'actif et de passif à apporter à la Société Nouvelle seront considérées à partir du 30 juin 2010 comme des opérations réalisées pour le compte de la Société Nouvelle et cela sans qu'une ratification par la Société Nouvelle ne soit requise. Tous les actifs ou passifs, frais et revenus émergeant après cette date seront attribués à la Société Nouvelle dans les mêmes proportions que le capital social propre transféré.

A partir de cette date, les actionnaires respectifs participeront aux résultats des sociétés participant à la scission.

4) Il n'existe, dans le chef des sociétés bénéficiaires, ni actionnaires ayant des droits spéciaux, ni porteurs de titres autres que des actions.

5) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou aux commissaires des sociétés participant à la scission.

6) Les apports envisagés à la Société Nouvelle seront effectués sur base de la situation comptable de la Société Scindée au 30 juin 2010. Les éléments actifs et passifs de la Société Scindée au 30 juin 2010, exprimés en USD, seront transférés et répartis comme suit:

ACTIF	Société Scindée (avant scission)	Société Scindée (après scission)	Société Nouvelle
ACTIF CIRCULANT			
Valeurs mobilières	11.725.213,29	7.021.494,01	4.703.719,28
- portefeuille 1	522.446,13	522.446,13	0,00
- portefeuille 2	11.202.767,16	6.499.047,88	4.703.719,28
Avoirs en banques	1.014.149,29	607.310,33	406.838,96
- banque 1	1.699,35	1.699,35	0,00
- banque 2	51.285,66	29.012,41	22.273,25
- banque 3	961.164,28	575.580,94	385.583,34
Comptes de Régularisation	6.515,25	3.901,57	2.613,68
	<u>12.745.877,83</u>	<u>7.632.705,91</u>	<u>5.113.171,92</u>
PASSIF	Société Scindée (avant scission)	Société Scindée (après scission)	Société Nouvelle
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	6.880.000,00	4.120.000,00	2.760.000,00
Prime d'émission	2.408.000,00	1.442.000,00	966.000,00
Réserve légale	200.000,00	119.767,44	80.232,56
Réserve libre	2.637.522,90	1.579.446,85	1.058.076,05
Résultat de la période	-444.556,41	-266.216,92	-178.339,49
Plus-values non réalisées	1.047.071,70	627.025,50	420.046,20
DETTES			
Autres dettes	17.839,64	10.683,04	7.156,60
	<u>12.745.877,83</u>	<u>7.632.705,91</u>	<u>5.113.171,92</u>

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, les apports en nature résultant de la scission feront l'objet, dans le chef de la Société Nouvelle, d'un rapport par le réviseur d'entreprises indépendant RSM Audit Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, représenté par Monsieur Pierre Leroy.

7) Les principes d'évaluation retenus sont les valeurs au 30 juin 2010 correspondant à leur valeur de marché à la même date.

Ainsi la valeur, au 30 juin 2010, de chaque action de la Société Scindée est établie à USD 18.500,-.

En échange du transfert d'une partie du patrimoine de la Société Scindée, contre annulation de ses 276 actions de la Société Scindée, il sera remis à l'actionnaire B la totalité des actions représentant le capital social de la Société Nouvelle.

Aucune soulte en espèces ne sera versée.

8) Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Scindée appelée à approuver la scission partielle et donc le transfert effectif de la partie du patrimoine de la Société Scindée telle que reprise ci-dessus, il sera procédé à une

réduction du capital social de la Société Scindée à concurrence de USD 2.760.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 6.880.000,- à USD 4.120.000,-

- par l'annulation des 276 actions appartenant à l'actionnaire B;
- et l'attribution à l'actionnaire B de la totalité des actions représentant le capital social de la Société Nouvelle.

9) L'apport à la Société Nouvelle de la partie du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, d'une valeur de USD 5.106.000, sera affecté, dans le chef de la Société Nouvelle, comme suit:

- capital social:	USD 2.760.000,-
- prime d'émission:	USD 966.000,-
- réserve légale:	USD 276.000,-
- réserve libre:	USD 1.104.000,-

10) Les actions de la Société Nouvelle seront remises à l'actionnaire B lors de l'assemblée générale de la Société Scindée appelée à approuver le présent projet de scission et l'acte constitutif de la Société Nouvelle repris ci-dessous.

WAIKIKI S.A.

Société de gestion de patrimoine familial (SPF)

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WAIKIKI S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 2.760.000,- (deux millions sept cent soixante mille US Dollars) représenté par 276 (deux cent soixante seize) actions d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en un certificat représentatif de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le transfert d'actions est soumis aux dispositions suivantes:

1) Tout actionnaire, avant de transférer ses actions, devra les offrir à tous les actionnaires à un prix égal à celui offert par l'acquéreur en perspective et aux mêmes formes et conditions. Un avis écrit indiquant le prix offert et contenant toutes les informations sur l'identité de l'acquéreur en perspective et les dispositions et conditions du contrat de vente envisagé sera soumis aux actionnaires. Les actionnaires disposeront d'un délai de soixante jours à partir de la réception de l'avis pour accepter ou refuser cette offre par écrit. En cas d'acceptation de l'offre, les actionnaires acceptants seront en droit d'obtenir le transfert des actions dans les trente jours qui suivent l'acceptation.

2) Le droit de tout actionnaire d'acquiescer les actions ainsi offertes s'exercera en proportion du nombre d'actions qu'il détient et aux mêmes conditions. En cas de refus ou à défaut par certains actionnaires d'exercer leurs droits, leurs droits

passeront aux autres actionnaires sans que le délai de soixante jours prévu ci-avant soit pour autant prorogé. Aucun actionnaire qui désire vendre ses actions ne pourra être obligé à ne vendre qu'une partie de ses actions.

3) Au cas où pareille offre n'est pas acceptée dans un délai de soixante jours, l'actionnaire qui offre de vendre ses actions pourra, pendant une période de soixante jours qui court à partir du refus de l'offre ou de l'expiration du premier délai de soixante jours, vendre pareilles actions à la personne indiquée comme acquéreur en perspective, au prix et aux formes et conditions indiquées dans l'avis. Au cas où l'actionnaire qui offre de vendre ses actions ne conclut pas pendant la période de soixante jours prévue au présent alinéa un accord qui l'engage à vendre ses actions à l'acheteur envisagé, il devra reprendre la procédure qui vient d'être décrite s'il continue à vouloir vendre ses actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre. Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit (démission, décès, incapacité d'agir ou autre), d'un poste d'administrateur nommé par une assemblée générale, les administrateurs restants sont tenus de convoquer, dans les trente jours à compter de la constatation de la vacance du poste, une assemblée générale pour pourvoir au poste vacant. Durant la période de vacance d'un poste d'administrateur, les pouvoirs du conseil d'administration en fonction sont limités à la seule gestion journalière de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, l'avant-dernier vendredi du mois de juin à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si plus de la moitié du capital est présente ou représentée, les résolutions devant, pour être valables, recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant plus de la moitié des actions émises. Si la condition de présence n'est pas remplie, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales prévues pour les assemblées générales extraordinaires appelées à modifier les statuts. La seconde assemblée délibère valablement quelque soit la portion du capital présente ou représentée et les résolutions, pour être valables, devront être prises à la majorité simple des votes exprimés. L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement, tant lors de la première que lors de la seconde assemblée, que si 2/3 (deux tiers) au moins du capital est présent ou représenté. Si cette condition n'est pas remplie lors de la première assemblée, une nouvelle assemblée pourra être convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir, que ce soit lors de la première que lors de la seconde assemblée, le vote favorable d'actionnaires représentant 2/3 (deux tiers) au moins des actions émises.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace. Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription au procès-verbal qui est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Décisions complémentaires

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Madame Paola FANTONI, Dirigeante de Société, demeurant Contrada Salvini, 3 I-21034 Cocquio-Trevisago (Italie), Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;

c) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Mr Fabrizio GARDI, Expert Comptable et Fiscal, avec adresse professionnelle Corso Matteotti, 8 I-20121 Milan (Italie)

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualité qu'il agit, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MENEGUZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35836. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg le 24 Août 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010115129/289.

(100130489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Barneoud International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 107.044.

Rectificatif du bilan clos au 31 décembre 2007, enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en date du 20 janvier 2009 sous les références LSO/DA/06720 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 27 janvier 2009 sous les références L090014901.04

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088462/13.

(100098681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Barry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.478.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010088463/11.

(100098882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Broadband Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 146.370.

Extrait des résolutions des associés de la société prises en date du 6 juillet 2010

- Les associés décident d'accepter la démission de M. Cédric Raths en tant que gérant de la Société avec effet au 7 juillet 2010.

- Les associés décident de nommer M. Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 7 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

- Les associés confirment que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

* M. Alain Peigneux

* M. Frédéric Salvadore

Pour extrait sincère et conforme

Pour Broadband Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010088490/20.

(100099127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bingara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 100.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.236.

EXTRAIT

L'associé unique a décidé en date du 23 février 2010 de prolonger le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers à compter du 30 juin 2010 au 30 juin 2012.

Référence de publication: 2010088476/11.

(100098820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088482/11.

(100099042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 75.972.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088474/14.

(100099163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Bowen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 119.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088486/10.

(100098900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088484/11.

(100099051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 83.021.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088487/14.

(100098784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BSL Special Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BSL Special Opportunities
Intertrust (Luxembourg) S.A.*
Référence de publication: 2010088491/11.
(100099069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BRGREOF GK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.870,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 133.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRGREOF GK S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2010088489/12.
(100098908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

CMH Chemical Management Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 639.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.645.

In the year two thousand ten, on the second day of August,
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CMH Chemical Management Holding B.V., S.à r.l., having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Dutch Trade Register in Rotterdam, the Netherlands, with number 332213514 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.645 and having a share capital of EUR 639,000 (the Company).

The Company was incorporated on June 30, 2006 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated September 8, 2006, number 1679.

The articles of association of the Company have never been amended yet.

There appeared:

I.I.P. International Industrial Participations, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B120.367 and having a share capital of EUR 14,000 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Presentation of the common merger proposal by and between the Company and the Sole Shareholder adopted by the board of managers of the Company and by the board of managers of the Sole Shareholder and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1241 of June 15, 2010 and in the Dutch official gazette of June 15, 2010 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger between the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. Acknowledgement that the documents listed in article 267 from a) to and including d) of the Law have been available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

3. (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

4. Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

5. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

6. Acknowledgment that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from January 1, 2010, and (ii) the Merger will only be effective vis-à-vis third parties upon the publication of this Meeting as prescribed by article 9 of the Law;

7. Empowerment and authorisation of any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of the undersigned notary, acting individually as proxyholder of the Company, with full power of substitution, to execute all documents and to perform all actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and

8. Miscellaneous.

II. That, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the Merger Proposal.

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1241 of June 15, 2010 and in the Dutch official gazette of June 15, 2010.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the documents listed in article 267 from a) to and including d) of the Law have been available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that (i) the Company shall be dissolved without liquidation by way of the universal transfer of all its assets and liabilities to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) all the shares issued by the Company shall be cancelled.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that all the corporate documents of the Company shall be kept during five years at the following address: 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from January 1, 2010 and (ii) the Merger will only be effective vis-à-vis third parties upon the publication of this Meeting as prescribed by article 9 of the Law.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of the undersigned notary, acting individually as proxyholder of the Company, with full power of substitution, to execute all documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le second jour d'août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CMH Chemical Management Holding B.V., S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, Avenue

du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce de Rotterdam, Pays-Bas sous le numéro 332213514 et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.645 et ayant un capital social de EUR 639.000 (la Société).

La Société a été constituée le 30 juin 2006 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 septembre 2006, numéro 1679.

Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

A comparu:

I.I.P. International Industrial Participations, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.645 et ayant un capital social de EUR 14.000 (l'Associé Unique)

ici représentée par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Présentation du projet commun de fusion conclu par et entre la Société et l'Associé Unique adopté par les membres du conseil de gérance de la Société et les membres du conseil de gérance de l'Associé Unique et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1241 du 15 juin 2010 et dans la gazette officielle hollandaise du 15 juin 2010 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte du Projet de Fusion, et (iii) approbation de la fusion de l'Associé Unique et de la Société, d'où suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Constatation du fait que les documents énumérés à l'article 267 a) à d) inclus de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour consultation par l'Associé Unique, au moins un mois avant la date du présent acte;

3. (i) Dissolution sans liquidation de la Société par le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique en conformité avec le Projet de Fusion et (ii) annulation des parts sociales de la Société;

4. Pleine et entière décharge accordée aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;

5. Détermination du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés durant la période requise par la Loi;

6. Constatation que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de l'Associé Unique à compter du 1^{er} janvier 2010, et (ii) la Fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication de cette Assemblée comme énoncée à l'article 9 de la Loi;

7. Pouvoir et autorisation accordés à tous avocats de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé du notaire signataire, agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous les documents et de réaliser toutes les actions et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, exigées ou souhaitables en rapport avec la Fusion; et

8. Divers.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet de Fusion.

L'Associé Unique décide (i) de prendre acte du Projet de Fusion et (ii) approuve la Fusion, tel que décrit dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1241 du 15 juin 2010 et dans la gazette officielle hollandaise du 15 juin 2010.

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît que tous les documents sociaux exigés par l'article 267 a) à d) inclus de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour consultation par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître que (i) la Société sera dissoute sans liquidation par le transfert universel de tous ses actifs et passifs à l'Associé Unique en conformité avec le Projet de Fusion et (ii) toutes les parts sociales de la Société seront annulées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs

Cinquième résolution

L'associé Unique décide que les documents sociaux de la Société seront conservés durant cinq années à l'adresse suivante: 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de constater que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de l'Associé Unique à compter du 1^{er} janvier 2010, et (ii) la Fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication de cette Assemblée comme énoncée à l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tous avocats de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé du notaire instrumentant, agissant individuellement en qualité de mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous les documents et de réaliser toutes les actions et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, exigées ou souhaitables en rapport avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités qui incombent à la Société et du Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: L. VAUCHEZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34639. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115773/170.

(100131231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088498/10.

(100099390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088500/10.

(100099393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Darmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010088548/11.

(100099094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Darmo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010088550/11.

(100099101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Da Domenico Sportivo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 80.504.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juin 2010, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2010, relation: EAC/2010/7869,

- que les CENT (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée DA DOMENICO SPORTIVO Sàrl, avec siège social à L-4035 Esch/Alzette, 1, rue des Boers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.504, constituée aux termes d'un acte reçu Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 755 du 13 septembre 2001

détenues par Monsieur Domenico SELVAGGI, commerçant, né à Turi/ Bari (Italie) le 20 décembre 1957, matricule n° 1957 12 20 256, demeurant à L-4011 Esch/Alzette, 147, rue de l'Alzette sont à partir du 28 juin 2010, la propriété de Madame Manuela PICCINI, commerçante, née à Esch/Alzette le 10 août 1960, matricule n° 1960 08 10 165, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 42, rue Eugène Reichling,

- que pour le futur, Madame Manuela PICCINI, prénommée, n'agira plus en tant que gérant technique mais qu'elle exercera la fonction de gérant. En tant que gérant unique elle peut engager la société DA DOMENICO SPORTIVO Sàrl, prénommée, en toutes circonstances avec sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088554/23.

(100098871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Decofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.554.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010088560/14.

(100099201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Den Helder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 94.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088561/9.

(100099192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Dirilou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2010088565/12.

(100099049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juillet 2010

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 21 avril 2010:

1. Monsieur Stephen William DRYDEN, demeurant à Home Farm, GB – OX17 1DQ Arlescote Banbury, Oxforshire: gérant de la Société;

2. Monsieur Jean LIENHARDT, demeurant à F-68150 Ribeauvillé, 5, rue Saint Morand: gérant de la Société;

3. Robertus Johannes FEGEL, demeurant à NL-6865 CR Doorwerth, 8, Kastelweeg: gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088568/17.

(100098955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.383.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of June.

Before Maître Fernand UNSEN, notary, residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of BigBoard Holding S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 135383, incorporated by notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on December 13th, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 dated February 13th, 2008 and amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on December 19th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 560 dated March 6th, 2008.

The meeting is chaired by Mrs. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg,

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at sixty-nine million one hundred thousand Euro (€ 69,100,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Corporation's share capital by thirty-four million five hundred and fifty thousand Euro (€ 34,550,000.-) in order to bring it from its present amount of sixty-nine million one hundred thousand Euro (€ 69,100,000.-) down to thirty-four million five hundred and fifty thousand Euro (€ 34,550,000.-) by, inter alia, absorption of the Corporation's losses for an amount of twenty-seven million three hundred and seventy-six thousand five hundred and seventy-two Euro and twenty-four cents (€ 27,376,572.24).

2. Reduction of the nominal value of the ordinary Shares and of the "Class A Shares" to "Class J Shares" from two Euro (€ 2.-) to one Euro (€ 1.-).

3. Subsequent amendment of article 6.1. of the Corporation's articles of association in order to give it the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at thirty-four million five hundred and fifty thousand Euro (€ 34,550,000.-), divided into:

- fifty thousand (50,000) ordinary Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class A Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class B Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class C Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class D Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class E Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class F Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class G Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class I Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class J Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

«Class A Shares» means class A Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class B Shares» means class B Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class C Shares» means class C Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class D Shares» means class D Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class E Shares» means class E Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class F Shares» means class F Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class G Shares» means class G Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class H Shares» means class H Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class I Shares» means class I Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class J Shares» means class J Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class A Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class A Shares».

«Class B Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class B Shares».

«Class C Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class C Shares».

«Class D Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class D Shares».

«Class E Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class E Shares».
 «Class F Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class F Shares».
 «Class G Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class G Shares».
 «Class H Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class H Shares».
 «Class I Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class I Shares».
 «Class J Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class J Shares».””.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to decrease the Corporation’s share capital by thirty-four million five hundred and fifty thousand Euro (€ 34,550,000.-) in order to bring it from its present amount of sixty-nine million one hundred thousand Euro (€ 69,100,000.-) down to thirty-four million five hundred and fifty thousand Euro (€ 34,550,000.-) by, inter alia, absorption of the Corporation’s losses for an amount of twenty-seven million three hundred and seventy-six thousand five hundred and seventy-two Euro and twenty-four cents (€ 27,376,572.24).

Second resolution

The meeting resolved to reduce the nominal value of the ordinary Shares and of the “Class A Shares” to “Class J Shares” from two Euro (€ 2.-) to one Euro (€ 1.-).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is noted that the number of shares held by each of the shareholders remains unchanged whereby the meeting also decides to amend article 6.1. of the Corporation’s articles of association in order to give it the following wording:

“ **6.1.** The corporate capital is set at thirty-four million five hundred and fifty thousand Euro (€ 34,550,000.-), divided into:

- fifty thousand (50,000) ordinary Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class A Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class B Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class C Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class D Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class E Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class F Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class G Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class I Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class J Shares» with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

«Class A Shares» means class A Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
 «Class B Shares» means class B Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
 «Class C Shares» means class C Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
 «Class D Shares» means class D Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
 «Class E Shares» means class E Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
 «Class F Shares» means class F Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
 «Class G Shares» means class G Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
 «Class H Shares» means class H Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.

«Class I Shares» means class I Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
«Class J Shares» means class J Shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each in the capital of the Corporation.
«Class A Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class A Shares».
«Class B Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class B Shares».
«Class C Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class C Shares».
«Class D Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class D Shares».
«Class E Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class E Shares».
«Class F Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class F Shares».
«Class G Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class G Shares».
«Class H Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class H Shares».
«Class I Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class I Shares».
«Class J Shareholders» means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class J Shares».”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BigBoard Holding S.A.", ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135383, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 13 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 560 du 6 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à soixante-neuf millions cent mille Euro (€ 69.100.000), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de trente-quatre millions cinq cent cinquante mille Euro (€ 34.550.000,-) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-neuf millions cent mille Euro (€ 69.100.000,-) à trente-quatre millions cinq cent cinquante mille Euro (€ 34.550.000,-) par, inter alia, absorption des pertes de la Société pour un montant de vingt-sept millions trois cent soixante-seize mille cinq cent soixante-douze Euro et vingt-quatre cents (€ 27.376.572,24).

2. Réduction de la valeur nominale des Actions ordinaires et des «Actions de Classe A» à «Actions de Classe J» de deux Euro (€ 2,-) à un Euro (€ 1,-).

3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social est fixé trente-quatre millions cinq cent cinquante mille Euro (€ 34.550.000,-) divisé en:

- cinquante mille (50.000) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe J» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Actions de Classe A» signifie les Actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe B» signifie les Actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe C» signifie les Actions de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe D» signifie les Actions de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe E» signifie les Actions de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe F» signifie les Actions de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe G» signifie les Actions de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe H» signifie les Actions de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe I» signifie les Actions de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe J» signifie les Actions de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».

«Actionnaire de Classe B» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe B».

«Actionnaire de Classe C» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe C».

«Actionnaire de Classe D» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe D».

«Actionnaire de Classe E» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe E».

«Actionnaire de Classe F» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe F».

«Actionnaire de Classe G» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe G».

«Actionnaire de Classe H» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe H».

«Actionnaire de Classe I» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe I».
«Actionnaire de Classe J» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe J».

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de trente-quatre millions cinq cent cinquante mille Euro (€ 34.550.000,-) afin de le ramener de son montant actuel de soixante-neuf millions cent mille Euro (€ 69.100.000,-) à trente-quatre millions cinq cent cinquante mille Euro (€ 34.550.000,-) par, inter alia, absorption des pertes de la Société pour un montant de vingt-sept millions trois cent soixante-seize mille cinq cent soixante-douze Euro et vingt-quatre cents (€ 27.376.572,24).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des Actions ordinaires et des «Actions de Classe A» à «Actions de Classe J» de deux Euro (€ 2,-) à un Euro (€ 1,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est noté que le nombre d'actions détenues par chacun des actionnaires reste inchangé, de sorte que l'assemblée décide également de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent cinquante mille Euro (€ 34.550.000,-) divisé en:

- cinquante mille (50.000) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe I» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe J» d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Actions de Classe A» signifie les Actions de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe B» signifie les Actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe C» signifie les Actions de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe D» signifie les Actions de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe E» signifie les Actions de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe F» signifie les Actions de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe G» signifie les Actions de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe H» signifie les Actions de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe I» signifie les Actions de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actions de Classe J» signifie les Actions de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune dans le capital de la Société.

«Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».

«Actionnaire de Classe B» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe B».

«Actionnaire de Classe C» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe C».

«Actionnaire de Classe D» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe D».

«Actionnaire de Classe E» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe E».

«Actionnaire de Classe F» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe F».

«Actionnaire de Classe G» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe G».

«Actionnaire de Classe H» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe H».

«Actionnaire de Classe I» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe I».

«Actionnaire de Classe J» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe J».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Fernand UNSEN.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2010. Relation: ECH/2010/920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091738/333.

(100101828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Mai 2010

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki und Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, die Mandate von Herrn Michael Koschatzki und von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2010 zu erneuern.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Andrea-Adelheid Schwaab / Markward Michaelis

Référence de publication: 2010091329/16.

(10010067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.388.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2010

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki und Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, die Mandate von Herrn Michael Koschatzki und von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2010 zu erneuern.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Andrea-Adelheid Schwaab / Markward Michaelis

Référence de publication: 2010091330/16.

(10010059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 74.377.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2010

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki und Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, die Mandate von Herrn Michael Koschatzki und von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2010 zu erneuern.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Andrea-Adelheid Schwaab / Markward Michaelis

Référence de publication: 2010091331/16.

(10010053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 480.043.400,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 146.293.

—
In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP TNS US S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 146.293 (the Company), incorporated on 28 April 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1161 of 12 June 2009 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 15 June 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not been published yet in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-

Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (Gamma), owner of 110,000 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. TNS NFO UK Limited, a limited company formed under the laws of England and Wales, with registered office at TNS House, Westgate, London, W5 1UA, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 05522068 (TNS NFO), owner of 4 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. TNS Luxembourg Alpha S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76.275 (TNS Alpha), owner of 5 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. TNS Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76.276 (TNS Beta), owner of 4 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

5. WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.018 (Lux Holdings 8), owner of 4,690,420 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. to 5. above are collectively referred to hereunder as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 4,800,433 shares of USD 100 each in the share capital of the Company amounting to USD 480,043,300;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 480,043,400, by way of the issuance of 1 new share of the Company having a nominal value of USD 100, together with share premium.

3. Subscription to, and payment in full, by WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued share, and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 480,043,400 (four hundred and eighty million forty-three thousand four hundred dollars of the United

States of America), by way of the issuance of 1 (one) new share of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America).

Subscription - Payment

The Meeting resolves to record the subscription to and full payment of the above share capital increase by Lux Holdings 8.

Lux Holdings 8, prenamed and represented as stated above, hereby declares (i) to subscribe to the newly issued share of the Company having a nominal value of USD 1 and (ii) to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting of intra-group receivables (the Receivables).

The Receivables have an aggregate amount of USD 317,000,000 (three and seventeen million dollars of the United States of America) of which USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and USD 316,999,900 (three hundred and sixteen million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred dollars of the United States of America) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability, certainty, liquidity and valuation of the Receivables contributed to the Company by Lux Holdings 8 are supported by a certificate issued by the management of the Company and Lux Holdings 8 (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of Lux Holdings 8 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Gamma:	110,000 shares
TNS NFO:	4 shares
TNS Alpha:	5 shares
TNS Beta:	4 shares
Lux Holdings 8:	<u>4,690,421 shares</u>
Total:	<u>4,800,434 shares</u>

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 480,043,400 (four hundred and eighty million forty-three thousand four hundred dollars of the United States of America), represented by 4,800,434 (four million eight hundred thousand four hundred and thirty-four) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) per share."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP TNS US S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.293 (la Société), constituée le 28 avril 2009 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés

et Associations C – N° 1161 du 12 juin 2009 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juin 2010 selon un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (Gamma), détentrice de 110.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. TNS NFO UK Limited, une société privée de droit Anglais et du Pays de Galles avec siège social au TNS House, Westgate, London, W5 1UA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 05522068 (TNS NFO), détentrice de 4 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. TNS Luxembourg Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.275 (TNS Alpha), détentrice de 5 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. TNS Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg avec siège social au 46, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.276 (TNS Beta), détentrice de 4 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

5. WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 (Lux Holdings 8), détentrice de 4.690.420 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 5. ci-dessus sont collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 4.800.433 parts sociales ayant une valeur nominale de 100 USD chacune, dans la capital social de la Société s'élevant à 480.043.300 USD;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 480.043.400 USD, par voie d'émission d'1 nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD, ensemble avec une prime d'émission.

3. Souscription et libération intégrale par WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la part sociale nouvellement émise, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 480.043.400 USD (quatre cent quatre-vingt millions quarante-trois mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la voie d'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Intervention - Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital par Lux Holdings 8.

Lux Holdings 8, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature consistant en plusieurs créances intra-groupe (les Créances).

Les Créances ont a une valeur de 317.000.000 USD (trois cent dix-sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) desquels 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont à affecter au compte capital social de la Société et 316.999.900 USD (trois cent seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont à affecter au compte prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité, le caractère certain et liquide et la valeur des Créances apportées à la Société par TNS International sont certifiés par un certificat émis par les organes de gestion de la Société et de Lux Holdings 8 (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Lux Holdings 8 et par le notaire instrumentant restera jointe au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Gamma:	110.000 parts sociales
TNS NFO:	4 parts sociales
TNS Alpha:	5 parts sociales
TNS Beta:	4 parts sociales
Lux Holdings 8:	<u>4.690.421 parts sociales</u>
Total:	<u>4.800.434 parts sociales</u>

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 480.043.400 (quatre-cent quatre-vingt millions quarante-trois mille quatre-cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.800.434 (quatre millions huit cent mille quatre cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorisé tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000.-

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27471. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010..

Référence de publication: 2010091267/246.

(100101365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Carlisle, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.272.

Auszug des Protokolls der Hauptversammlung vom 10. Mai 2010

TOP 5: Bestellung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2010

Zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2010 wird die Firma Mazars, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, bestellt.

Luxembourg, den 30. Juni 2010.

MAZARS

Unterschrift

Référence de publication: 2010091316/14.

(100100432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Dynamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 81.617.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2010

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki und Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, die Mandate von Herrn Michael Koschatzki und von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2010 zu erneuern.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Andrea-Adelheid Schwaab / Markward Michaelis

Référence de publication: 2010091324/16.

(100100043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**DD Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Onyx S.à r.l.).**

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.948.

In the year two thousand and ten, on the first day of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Insight Venture Partners VI, L.P., a company organized under the laws of the State of Delaware, with postal address at 680 Fifth Avenue, Eighth Floor, New York, New York, 10019, U.S.A.;

(2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., a company organized under the laws of the State of Delaware, with postal address at 680 Fifth Avenue, Eighth Floor, New York, New York, 10019, U.S.A.;

(3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., a company organized under the laws of the Cayman Islands, with postal address at 680 Fifth Avenue, Eighth Floor, New York, New York, 10019, U.S.A.;

here represented by Ms. Frédérique Davister, Licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies, given in New York, on June 29, 2010.

The said proxies, initialed “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole members of Crystal Onyx S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, under Section B 152 948, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1316 of 25 June 2010 (the “Company”).

The articles have ever been amended since then.

The appearing parties representing the whole share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Change of the Company’s corporate name into “DD Holding S.à r.l.”;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association;
3. Increase of the Company’s share capital by two hundred thirtyseven thousand five hundred Euro (EUR 237,500) to bring its current share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) through the issue of two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) new shares of a par value of one Euro (EUR 1) each;
4. Creation of five classes of shares representing the share capital and allotment of the existing and newly issued shares into the classes A, B, C, D, and E;
5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company as follows: “The Company’s share capital is set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares of one Euro (EUR 1) each, divided as follows: fifty thousand (50,000) class A shares, fifty thousand (50,000) class B shares, fifty thousand (50,000) class C shares, fifty thousand (50,000) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares.”;
6. Amendment to the rules of the board meetings;
7. Subsequent amendment of article 13 of the articles of association;
8. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The members resolve to change the Company’s corporate name from “Crystal Onyx S.à r.l.” into “DD Holding S.à r.l.”.

Second resolution

Further to the above resolution, article 2 of the Company’s articles of association is amended and shall now be read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s name is “DD Holding S.à r.l.””.

Third resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company by two hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 237,500) to bring its current share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) through the issue of two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) new shares of a par value of one Euro (EUR 1) each.

(1) Insight Venture Partners VI, L.P., above-mentioned, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe for one hundred seventy-three thousand seventy-one (173,071) new shares of one Euro (EUR 1) each and to paid up them in cash for a global amount of three million four hundred fifty-two thousand three hundred forty-one Euro (EUR 3,452,341) out of which one hundred seventy-three thousand seventy-one Euro (EUR 173,071) are allocated to the share capital and three million two hundred seventy-nine thousand two hundred seventy Euro (EUR 3,279,270) are allocated to the share premium;

(2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., above-mentioned, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe for ten thousand sixtyone (10,061) new shares of one Euro (EUR 1) each and to paid up them in cash for a global amount of two hundred thousand six hundred twenty-one Euro (EUR 200,621) out of which ten thousand sixtyone Euro (EUR 10,061) are allocated to the share capital and one hundred ninety thousand five hundred sixty Euro (EUR 190,560) are allocated to the share premium;

(3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., above-mentioned, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe for fifty-four thousand three hundred sixty-eight (54,368) new shares of one Euro (EUR 1) each and to paid up them in cash for a global amount of one million eighty-four thousand five hundred thirty-eight Euro (EUR 1,084,538) out of which fifty-four thousand three hundred sixty-eight Euro (EUR 54,368) are allocated to the share capital and one million thirty thousand one hundred seventy Euro (EUR 1,030,170) are allocated to the share premium;

The two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) new shares have been fully paid up by payment in cash, so that the total amount of four million seven hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 4,737,500) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary by a banking certificate.

Fourth resolution

The members resolve to create five (5) classes of shares and allocate the two hundred fifty thousand (250,000) shares representing the share capital into the five (5) classes having the same rights: fifty thousand (50,000) class A shares, fifty thousand (50,000) class B shares, fifty thousand (50,000) class C shares, fifty thousand (50,000) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares.

Further to this resolution, the Company's shareholding is the following:

(1) Insight Venture Partners VI, L.P. holds thirty-six thousand four hundred thirty-six (36,436) class A shares, thirty-six thousand four hundred thirty-six (36,436) class B shares, thirty-six thousand four hundred thirty-six (36,436) class C shares, thirty-six thousand four hundred thirty-six (36,436) class D shares and thirty-six thousand four hundred thirty-six (36,436) class E shares;

(2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P. holds two thousand one hundred eighteen (2,118) class A shares, two thousand one hundred eighteen (2,118) class B shares, two thousand one hundred eighteen (2,118) class C shares, two thousand one hundred eighteen (2,118) class D shares and two thousand one hundred eighteen (2,118) class E shares;

(3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P. holds eleven thousand four hundred forty-six (11,446) class A shares, eleven thousand four hundred forty-six (11,446) class B shares, eleven thousand four hundred forty-six (11,446) class C shares, eleven thousand four hundred forty-six (11,446) class D shares and eleven thousand four hundred forty-six (11,446) class E shares.

Fifth resolution

Further to the above resolutions, article 8 of the Company's articles of association is amended and shall now be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares of one Euro (EUR 1) each, divided as follows: fifty thousand (50,000) class A shares, fifty thousand (50,000) class B shares, fifty thousand (50,000) class C shares, fifty thousand (50,000) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares.”

Sixth resolution

The members resolve to prohibit the attendance to board meetings through conference call from the United States of America.

Seventh resolution

Further to the above resolution, last paragraph of article 13 of the Company's articles of association is amended and shall now be read as follows:

“In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media, provided that no manager participates in meetings by conference call from the United States of America.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Insight Venture Partners VI, L.P., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant comme adresse le 680 Fifth Avenue, Eighth Floor, New York, New York, 10019, Etats-Unis d'Amérique;

(2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant comme adresse le 680 Fifth Avenue, Eighth Floor, New York, New York, 10019, Etats-Unis d'Amérique;

(3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant comme adresse le 680 Fifth Avenue, Eighth Floor, New York, New York, 10019, Etats-Unis d'Amérique;

dûment représentées par Melle Frédérique Davister, Licenciée en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de trois procurations données à New York, le 29 juin 2010.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, étant les uniques associées de Crystal Onyx S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 152 948, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1316 du 25 juin 2010 (ci-après la «Société»).

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors. Les comparantes, représentant l'entière du capital social, ont revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société en «DD Holding S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;

3. Augmentation du capital social de la Société de deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 237.500) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) par l'émission de deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1) chacune;

4. Création de cinq (5) catégories de parts sociales et répartition des parts existantes et nouvellement émises entre les catégories A, B, C, D, et E;

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts: «Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1) chacune, réparties comme suit: cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie B, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie C, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie D, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie E.»;

6. Modification des règles de tenue des conseils de gérance;

7. Modification subséquente de l'article 13 des statuts;

8. Divers.

Les comparantes, représentant l'entière du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de «Crystal Onyx S.à r.l.» en «DD Holding S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est «DD Holding S.à r.l.»»

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 237.500) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) par l'émission de deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1) chacune.

(1) Insight Venture Partners VI, L.P., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée a déclaré souscrire à cent soixante-treize mille soixante-et-onze (173.071) nouvelles parts émises d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un paiement en numéraire d'un montant total de trois millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent quarante-et-un Euros (EUR 3.452.341) duquel cent soixante-treize mille soixante-et-onze Euros (EUR 173.071) sont alloués au capital social et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-dix Euros (EUR 3.279.270) sont alloués à la prime d'émission;

(2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée a déclaré souscrire à dix mille soixante-et-une (10.061) nouvelles parts émises d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un paiement en numéraire d'un montant total de deux cent mille six cent vingt-et-un Euros (EUR 200.621) duquel dix mille soixante-et-un Euros (EUR 10.061) sont alloués au capital social et cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante Euros (EUR 190.560) sont alloués à la prime d'émission;

(3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée a déclaré souscrire à cinquante-quatre mille trois cent soixante-huit (54.368) nouvelles parts émises d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un paiement en numéraire d'un montant total d'un million quatrevingt-quatre mille cinq cent trente-huit Euros (EUR 1.084.538) duquel cinquante-quatre mille trois cent soixante-huit Euros (EUR 54.368) sont alloués au capital social et un million trente mille cent soixante-dix Euros (EUR 1.030.170) sont alloués à la prime d'émission.

Les deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) nouvelles parts sociales ont été payées en numéraire de sorte que le montant total de quatre millions sept cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 4.737.500) est à la disposition de la Société comme il en a été justifié au notaire instrumentant par production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Les associés décident de créer cinq (5) catégories de parts sociales et de répartir les deux cent cinquante (250.000) parts sociales représentant le capital social en cinq (5) catégories de parts ayant toutes les mêmes droits: cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie B, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie C, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie D, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie E, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Suite à cette décision, les associés détiennent les parts comme suit:

(1) Insight Venture Partners VI, L.P. détient trente-six mille quatre cent trente-six (36.436) parts sociales de catégorie A, trente-six mille quatre cent trente-six (36.436) parts sociales de catégorie B, trente-six mille quatre cent trente-six (36.436) parts sociales de catégorie C, trente-six mille quatre cent trente-six (36.436) parts sociales de catégorie D, trente-six mille quatre cent trente-six (36.436) parts sociales de catégorie E;

(2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P. détient deux mille cent dix-huit (2.118) parts sociales de catégorie A, deux mille cent dix-huit (2.118) parts sociales de catégorie B, deux mille cent dix-huit (2.118) parts sociales de catégorie C, deux mille cent dix-huit (2.118) parts sociales de catégorie D, deux mille cent dix-huit (2.118) parts sociales de catégorie E;

(3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P. détient onze mille quatre cent quarante-six (11.446) parts sociales de catégorie A, onze mille quatre cent quarante-six (11.446) parts sociales de catégorie B, onze mille quatre cent quarante-six (11.446) parts sociales de catégorie C, onze mille quatre cent quarante-six (11.446) parts sociales de catégorie D, onze mille quatre cent quarante-six (11.446) parts sociales de catégorie E.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1) chacune, réparties comme suit: cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie B, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie C, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie D, cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie E.»

Sixième résolution

Les associés décident d'interdire aux gérants de la Société de participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique à partir des Etats-Unis d'Amérique.

Septième résolution

En conséquence de cette dernière résolution, le dernier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication, pour autant qu'aucun gérant ne participe à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique à partir des Etats-Unis d'Amérique.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. LAC/2010/29661. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091790/234.

(100101712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.073.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59026 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088508/10.

(100098867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.441.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59027 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088510/10.

(100098905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 3.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.138.

Extrait des résolutions en date du 17 juin 2010

1. Il est mis fin en date du 1^{er} juillet 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

2. Le gérant suivant est nommé en date du 1^{er} juillet 2010 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Le gérant suivant est renommé en date du 1^{er} juillet 2010 et cela pour une durée limitée, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:

c) Mr Godfrey Abel, né le 02 juillet 1960 à Brixworth (Grande-Bretagne), de résidence professionnelle: 30, rue de Crecy L-1364 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Dominique Prince

Mr Godfrey Abel

Mr James Hodgkinson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2010088860/27.

(100099103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.
